

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 mai 2023

Délibération n° CP-2023-2412

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Fontaines-sur-Saône

Objet : Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement immobilier situé 34 rue Curie et appartenant à l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Monsieur Benjamin Badouard

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

Commission permanente du 22 mai 2023**Délibération n° CP-2023-2412**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Fontaines-sur-Saône

Objet : Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement immobilier situé 34 rue Curie et appartenant à l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte et projet d'ensemble

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux dans les communes déficitaires, la Métropole de Lyon envisage l'acquisition d'un tènement immobilier situé à Fontaines-sur-Saône, 34 rue Curie, et appartenant à l'OPH Lyon Métropole habitat.

Cette acquisition s'inscrit dans l'emprise du projet de renouvellement urbain sur le secteur nord du quartier des Marronniers.

L'opération d'aménagement du secteur nord des Marronniers s'étend sur un périmètre opérationnel d'environ 12 500 m². Elle vise à ouvrir la résidence d'habitat collectif de l'OPH Lyon Métropole habitat sur le tissu environnant, créer une accroche du quartier avec le groupe scolaire, ainsi qu'une polarité d'équipements enfance/petite enfance et diversifier l'offre de logements.

Le programme prévoit :

- l'aménagement d'environ 10 000 m² d'espaces publics à créer ou à requalifier,
- la construction de 30 à 40 logements comprenant, en rez-de-chaussée, une crèche et un relais d'assistants maternels sur un terrain à bâtir d'environ 2 500 m² qui sera cédé par la Métropole à un ou plusieurs opérateur(s).

Par ailleurs, il conviendra de prévoir une servitude de passage pour garantir la perméabilité piétonne en pied d'immeuble, au niveau de la totalité de l'espace public au sud de la rue Curie.

II - Désignation du bien

Il s'agit d'un tènement immobilier d'une surface approximative de 1 631 m², à détacher de la parcelle cadastrée AH 466, actuellement à usage de stationnement des locataires de la résidence et comprenant 16 emplacements de stationnement et 16 boxes fermés, vides depuis mars 2022.

III - Conditions financières

Aux termes du projet d'acte, la Métropole acquerra ledit bien, cédé libre de toute occupation, au prix de 57 €/m² de surface foncière, soit un prix total de 92 967 €, sachant que la démolition des 16 boxes sera prise en charge techniquement et financièrement par la Métropole ;

La direction de l'immobilier de l'État (DIE) n'a pas été consultée, la présente acquisition se réalisant en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 92 967 €, d'un tènement immobilier, d'une surface de 1 631 m², à détacher de la parcelle cadastrée AH 466, situé 34 rue Curie à Fontaines-sur-Saône et appartenant à l'OPH Lyon Métropole habitat, dans le cadre de la mise en œuvre du projet urbain du secteur nord Marronniers.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains individualisée le 30 septembre 2019 pour un montant de 2 545 000 € en dépenses et de 651 177 € en recettes sur l'opération n° OP06O5584.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 21, pour un montant de 92 967 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 850 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-304042-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
